

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pack Technique - Technique avancée pour la guitare jazz

Version PT-2026-09-01

Organisme de formation : Yvon Demol EI - Entrepreneur individuel

SIRET : 514 453 083 00032

Adresse : 6 rue Pierre Brizon - 59175 Templemars - France

E-mail : yvon@jazzetguitare.com

NDA : 32591377559 - DREETS Hauts-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Entre les soussignés

L'Organisme de formation

Yvon Demol EI - Entrepreneur individuel, identifié ci-dessus, ci-après dénommé « l'Organisme de formation ».

Le Stagiaire

La personne physique ayant renseigné ses nom, prénom, adresse postale et adresse électronique dans le formulaire d'inscription précédant l'acceptation du présent contrat.

Les coordonnées renseignées lors de l'inscription, enregistrées dans le système d'information de l'Organisme de formation et rappelées dans le courrier électronique de confirmation, permettent d'identifier le Stagiaire partie au présent contrat, ci-après dénommé « le Stagiaire ».

Article 1 - Objet du contrat et nature de l'action

Le présent contrat est conclu dans le cadre des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

Il concerne une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais.

Il est conclu avant l'inscription définitive du Stagiaire et avant tout règlement.

Il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Stagiaire participe à l'action de formation suivante :

Intitulé : Pack Technique - Technique avancée pour la guitare jazz

Nature : action de formation professionnelle réalisée intégralement à distance.

Modalité : formation individuelle et asynchrone avec mise à disposition progressive des contenus.

Effectif concerné par le présent contrat : 1 Stagiaire.

L'action vise le développement et le perfectionnement de compétences techniques, instrumentales, harmoniques et d'improvisation mobilisables dans la pratique de la guitare jazz.

Article 2 - Public concerné et prérequis

La formation s'adresse à des guitaristes disposant déjà de bases instrumentales solides et d'une première expérience de l'improvisation.

Elle convient notamment aux guitaristes souhaitant dépasser certaines limitations techniques afin de développer davantage de fluidité, de précision, de vitesse, de détente et de liberté dans leur improvisation.

Le niveau de la formation est avancé.

Le Stagiaire doit être capable de jouer de la guitare de manière autonome et de comprendre les notions musicales usuelles nécessaires à un travail de perfectionnement instrumental et harmonique.

La lecture du solfège n'est pas exigée.

Le parcours doit débuter par la formation Technique avancée pour solo jazz - Volume 1, qui apporte les fondations techniques utilisées dans les volumes suivants.

La formation ne prépare pas à l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Article 3 - Objectifs et compétences visées

L'objectif général est de permettre au Stagiaire de développer une technique de médiateur avancée, fluide et détendue afin d'improviser avec davantage d'aisance et de musicalité, notamment à l'aide de phrases typées jazz et bebop, connectées et transposables sur différentes grilles.

À l'issue du parcours, et en fonction de son niveau initial, de son implication et du travail instrumental réalisé, le Stagiaire devra notamment être en mesure de :

- développer une mécanique de médiator plus fluide et détendue ;
- améliorer la coordination entre les deux mains ;
- augmenter progressivement sa vitesse tout en limitant les crispations ;
- mieux connecter gammes et arpèges lors des changements d'accords ;
- construire et transposer des phrases mélodiques adaptées au langage du jazz ;
- travailler les II-V-I majeurs et mineurs avec davantage de fluidité ;
- utiliser musicalement les ressources du mineur harmonique ;
- intégrer les principales couleurs harmoniques issues du mineur mélodique ;
- enrichir son phrasé grâce aux tensions et altérations étudiées ;
- organiser son travail technique de manière plus autonome.

L'acquisition de ces compétences dépend nécessairement de la pratique personnelle du Stagiaire. L'Organisme de formation fournit les contenus, méthodes, exercices, outils d'application et moyens d'accompagnement prévus au présent contrat, sans pouvoir garantir l'atteinte d'un niveau instrumental déterminé dans un délai identique pour tous les Stagiaires.

Article 4 - Programme de la formation

4.1 - Volume 1 : Technique avancée pour solo jazz

Cette première partie vise à construire une mécanique instrumentale plus fluide et détendue à partir de séquences progressives, connectables et applicables à l'improvisation.

Sont notamment travaillés :

- l'optimisation du geste du médiator et de la main gauche ;
- le travail d'une contrainte technique à la fois ;
- l'arpège Maj7 utilisé comme base technique centrale ;
- la connexion de l'arpège à des notes additionnelles ;
- la construction de « gammes d'arpèges » ;
- l'application sur les accords M7, 7, m7 et m7b5 ;
- l'application aux premiers II-V-I ;
- l'application sur des standards.

Les critères de progression portent notamment sur la fluidité, la détente, la connexion entre gammes et arpèges, la gestion des changements d'accords et l'équilibre du phrasé.

4.2 - Volume 2 : Technique avancée - Le mineur harmonique

Cette partie vise à fluidifier le jeu sur les II-V-I mineurs grâce à un travail technique et mélodique fondé sur le mineur harmonique.

Sont notamment travaillés :

- différentes formes descendantes et ascendantes ;
- leur mise en place technique ;
- les connexions entre montées et descentes ;
- la construction et l'application de phrases ;
- les II-V-I mineurs ;
- les guides d'improvisation et playbacks associés.

L'objectif est d'utiliser le mineur harmonique dans une esthétique cohérente avec le langage du jazz tout en conservant continuité et fluidité mélodiques.

4.3 - Volume 3 : Technique avancée - Le mineur mélodique

Cette dernière partie vise à intégrer les couleurs du mineur mélodique afin d'enrichir le langage harmonique et le phrasé.

Sont notamment travaillés :

- les principaux usages du mineur mélodique ;
- des routines techniques permettant de les intégrer instrumentalement ;
- l'utilisation d'arpèges et de structures adaptées ;
- l'application aux accords de dominante enrichis ou altérés ;
- l'application aux accords m7b5, aux accords mineurs et à certains accords majeurs ;
- les tensions, altérations, neuvièmes et treizièmes ;
- les II-V-I majeurs et mineurs.

Le travail vise notamment à permettre l'utilisation de couleurs plus sophistiquées sans perdre la fluidité et la spontanéité du phrasé.

4.4 - Ressources complémentaires

Le parcours comprend également, selon les séquences :

- documents PDF pédagogiques ;
- exemples et relevés musicaux ;
- exercices techniques et instrumentaux ;
- playbacks et supports d'improvisation ;
- roadmap pédagogique ;
- fiche bilan de fin de parcours.

Le Stagiaire bénéficie également de l'ebook Les outils de la guitare jazz, d'environ 140 pages, mis à disposition comme ressource pédagogique complémentaire.

La durée de lecture de cet ebook dépendant fortement des usages et du rythme du Stagiaire, elle ne fait pas l'objet d'une estimation horaire artificielle.

Article 5 - Durée et organisation du parcours

L'action de formation est organisée sur une période de :

17 semaines, soit 119 jours

Les ressources sont débloquées progressivement selon un calendrier pédagogique prédéfini.

La dernière partie de la formation est mise à disposition après environ 112 jours de parcours. La dernière semaine de l'action permet notamment au Stagiaire de prendre connaissance de cette dernière séquence et d'en commencer le travail.

La formation comprend plus de 13 heures de vidéos pédagogiques.

Ces heures de contenus s'accompagnent d'activités de pratique instrumentale, d'exercices et de consultation des supports pédagogiques.

Une pratique minimale recommandée d'environ 40 minutes par séance, trois séances par semaine est proposée au Stagiaire, soit environ deux heures de pratique hebdomadaire conseillée.

La roadmap présente un parcours de travail indicatif sur douze semaines et précise qu'un rythme plus rapide peut être envisagé par certains Stagiaires tandis qu'une durée de seize semaines ou davantage peut être utile pour consolider les acquis.

Ces indications constituent des repères pédagogiques et non une obligation de temps de connexion ou une promesse de maîtrise complète du programme dans un délai déterminé.

Le Stagiaire reste libre d'organiser son travail personnel en fonction de son niveau, de ses disponibilités et de ses objectifs.

Le calendrier de 17 semaines correspond à la période de déroulement et de mise à disposition progressive de l'action de formation et non au temps maximal pendant lequel le Stagiaire pourra continuer à étudier les ressources délivrées.

Article 6 - Modalités et moyens pédagogiques

La formation est dispensée intégralement à distance et de manière asynchrone par l'intermédiaire d'une plateforme numérique accessible au Stagiaire grâce à un espace personnel.

Elle alterne notamment :

- explications théoriques ;
- démonstrations instrumentales ;
- exercices techniques ;
- exemples musicaux ;
- travail d'application à la guitare ;
- utilisation de grilles d'accords et de playbacks ;
- documents de synthèse et ressources complémentaires.

Le Stagiaire peut visionner de nouveau les contenus déjà débloqués autant que nécessaire au cours de sa progression.

La roadmap constitue un guide permettant d'organiser le travail, d'identifier les objectifs prioritaires et de vérifier régulièrement la progression.

Le dispositif comprend une assistance pédagogique et technique appropriée, une information sur les activités à effectuer et leur durée moyenne, ainsi que des évaluations jalonnant ou concluant le parcours, conformément aux exigences applicables aux formations à distance.

Article 7 - Assistance pédagogique et technique

Pendant toute la durée de l'action de formation, le Stagiaire peut contacter l'Organisme de formation par courrier électronique à :

yvon@jazzetguitare.com

Il peut notamment :

- poser des questions relatives aux notions étudiées ;
- demander des précisions concernant un exercice ;
- signaler une difficulté pédagogique ou technique ;
- demander des conseils pour orienter son travail.

Le Stagiaire peut également transmettre, s'il le souhaite, un court enregistrement audio ou vidéo de son jeu afin de bénéficier d'un retour pédagogique personnalisé et d'indications lui permettant d'orienter la suite de son travail.

En cas de difficulté technique affectant l'accès aux contenus, le Stagiaire peut contacter l'Organisme de formation par la même adresse électronique.

Article 8 - Suivi et évaluation des acquis

L'évaluation est intégrée progressivement au parcours.

La roadmap comporte notamment des critères intitulés « Je valide si... », permettant au Stagiaire de contrôler sa progression à différentes étapes : fluidité, détente, connexion des lignes, capacité à suivre les changements d'accords, maîtrise des applications mineures et intégration des couleurs harmoniques étudiées.

Le Stagiaire est invité à mettre en pratique les notions à la guitare et à vérifier sa capacité à les réutiliser dans les contextes proposés.

Une fiche bilan de fin de parcours lui permet de faire le point sur :

- les contenus effectivement travaillés ;
- sa progression ;
- les compétences qu'il estime acquises ou à consolider ;
- les difficultés rencontrées ;
- ses objectifs pour la suite.

Lorsque le Stagiaire sollicite un retour pédagogique par e-mail, audio ou vidéo, ces échanges peuvent également contribuer au suivi de sa progression.

Les données de progression disponibles sur la plateforme ainsi que les évaluations et échanges pédagogiques peuvent être utilisées pour établir la réalisation effective de l'action de formation.

Article 9 - Formateur et références

La formation est conçue et dispensée par Yvon Demol, guitariste et enseignant spécialisé dans la pratique, l'harmonie et l'improvisation jazz à la guitare.

Il dispose de plus de vingt années d'expérience dans l'enseignement musical et instrumental individuel et collectif.

Son parcours comprend notamment :

- un Certificat de Fin d'Étude Musicale en guitare jazz, obtenu en 2003 ;
- un cursus de guitare jazz au Conservatoire de Lille, poursuivi jusqu'au passage du DEM de guitare jazz en 2005 ;
- une formation au Centre des Musiques Actuelles de Valenciennes, dont il est diplômé en 1996 ;
- plusieurs années d'enseignement de la guitare jazz, de l'harmonie, de l'improvisation, de la composition et de l'arrangement ;
- des interventions pédagogiques auprès d'élèves en cursus spécialisé, notamment au Conservatoire de Roubaix.

Il conçoit par ailleurs des formations et supports pédagogiques consacrés à l'apprentissage et au perfectionnement de la guitare jazz.

Article 10 - Moyens techniques nécessaires

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, le Stagiaire doit disposer :

- d'une guitare en état de fonctionnement ;
- d'une connexion Internet suffisamment stable pour visionner des vidéos ;
- d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un appareil compatible avec la plateforme utilisée ;
- d'un navigateur Internet à jour ;
- d'une adresse électronique valide.

L'utilisation d'écouteurs, d'enceintes ou d'un équipement audio adapté est recommandée.

Certains documents peuvent être téléchargés ou imprimés lorsque leur format le permet.

Le Stagiaire reste responsable de la compatibilité et du bon fonctionnement de son équipement personnel.

Article 11 - Accès à la formation

À la demande expresse du Stagiaire formulée lors de son inscription, l'exécution de la formation peut commencer immédiatement après la validation électronique du contrat, sans attendre l'expiration du délai légal de rétractation.

Les premières ressources pédagogiques lui sont alors accessibles.

Les contenus suivants sont débloqués progressivement conformément au calendrier pédagogique prévu.

Cette mise à disposition immédiate n'entraîne aucun prélèvement immédiat : aucune somme n'est exigée avant l'expiration du délai de dix jours prévu par le Code du travail.

Après la fin des 17 semaines, le Stagiaire conserve l'accès aux contenus qui lui ont été délivrés afin de pouvoir continuer à les étudier et à les travailler à son rythme, conformément aux conditions de maintien d'accès prévues dans les Conditions Générales de Vente.

Article 12 - Prix et modalités de paiement

Le prix total de la formation est fixé à :

375 EUR nets de taxe

La prestation bénéficie de l'exonération de TVA applicable aux opérations de formation professionnelle continue.

Le règlement est effectué en :

4 échéances de 93,75 EUR

Aucune somme n'est prélevée au moment de la conclusion du contrat.

La première échéance de 93,75 EUR, représentant 25 % du prix total, est prélevée à l'expiration du délai légal de dix jours.

Les trois échéances suivantes de 93,75 EUR sont prélevées mensuellement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de dix jours ; le premier règlement ne peut dépasser 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action.

L'enregistrement d'un moyen de paiement lors de l'inscription ne constitue pas en lui-même un règlement : aucun débit n'est effectué avant la première échéance prévue ci-dessus.

Article 13 - Droit de rétractation

13.1 - Délai prévu par le Code du travail

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de l'acceptation du présent contrat pour se rétracter.

Le Code du travail prévoit une notification par lettre recommandée avec avis de réception.

L'Organisme de formation accepte également, dans un souci de simplicité pour le Stagiaire, une demande non équivoque adressée par courrier électronique à :

yvon@jazzetguitare.com

Aucune somme n'est exigée pendant ce délai.

13.2 - Droit applicable au contrat conclu à distance

Lorsque le Stagiaire agit en qualité de consommateur, le présent contrat étant conclu à distance, il bénéficie également du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, soit quatorze jours à compter de la conclusion du contrat.

Lorsque le Stagiaire demande à accéder immédiatement à la formation avant l'expiration de ce délai, cette demande expresse est recueillie lors de son inscription.

Lorsqu'une prestation commence à la demande expresse du consommateur pendant son délai de rétractation, le service effectivement fourni peut, dans les conditions prévues par le Code de la consommation, donner lieu à une rémunération proportionnelle si le consommateur se rétracte ensuite.

Toutefois, la garantie commerciale de 30 jours prévue à l'article suivant est volontairement plus favorable : lorsqu'elle est valablement exercée pendant cette période, aucune rémunération proportionnelle n'est conservée par l'Organisme de formation.

Article 14 - Garantie commerciale « 30 jours satisfait ou remboursé »

Indépendamment des droits légaux de rétractation, le Stagiaire bénéficie d'une garantie commerciale de :

30 jours à compter de la conclusion du contrat

Pendant cette période, il peut demander l'arrêt de la formation et le remboursement intégral des sommes déjà prélevées, sans avoir à justifier sa décision.

Aucune condition liée au pourcentage de contenus consultés n'est imposée.

La demande peut être adressée à :

yvon@jazzetguitare.com

En cas d'exercice de cette garantie :

- l'accès aux contenus peut être interrompu ;
- les échéances futures sont annulées ;
- les sommes déjà encaissées au titre de la formation sont remboursées.

Cette garantie commerciale s'ajoute aux droits légaux du Stagiaire et ne les limite pas.

Article 15 - Cessation anticipée ou abandon après les 30 premiers jours

À compter de l'expiration de la garantie commerciale de 30 jours, si le Stagiaire décide de mettre fin à la formation avant son terme sans invoquer un cas de force majeure, seules les sommes correspondant à la partie du parcours déjà réalisée restent dues.

Afin de déterminer cette somme de manière objective, elle est calculée au prorata temporis de la période contractuelle de 119 jours, selon la formule suivante :

Prix total de 375 EUR × nombre de jours écoulés depuis le début de la formation ÷ 119

Le montant ainsi calculé ne peut en aucun cas dépasser le prix total de la formation.

Si les sommes déjà réglées dépassent le montant dû, le trop-perçu est remboursé.

Si les sommes réglées sont inférieures au montant dû, seul le complément correspondant à la partie effectivement écoulée du parcours peut être demandé.

Les échéances correspondant à la partie restant à courir sont annulées.

Cette disposition fixe les conditions financières applicables en cas de cessation anticipée ou d'abandon en cours de formation.

Article 16 - Force majeure

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le Stagiaire est empêché de poursuivre la formation, il peut rompre le contrat.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat, conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail.

Les échéances correspondant aux prestations non dispensées sont annulées.

Article 17 - Sanction de la formation

La formation ne prépare à aucun diplôme, titre, certificat professionnel ou certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Elle ne comporte pas d'examen certificatif.

La progression du Stagiaire est appréciée au moyen des exercices proposés, des critères d'auto-évaluation figurant dans la roadmap et de la fiche bilan de fin de parcours.

Aucune sanction certificative n'est attachée à la formation.

Une attestation de réalisation peut être établie à l'issue du parcours à partir des éléments de suivi disponibles.

Article 18 - Propriété intellectuelle et accès personnel

Les vidéos, documents PDF, ebooks, diagrammes, playbacks, fichiers audio, relevés, exercices et plus généralement l'ensemble des ressources pédagogiques mises à disposition sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

L'accès accordé au Stagiaire est strictement personnel, individuel, incessible et non transférable.

Il est interdit de reproduire, partager, céder, publier, revendre ou mettre à disposition de tiers tout ou partie des contenus sans autorisation écrite préalable de l'Organisme de formation.

Article 19 - Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente applicables au présent contrat sont celles en vigueur à la date de sa conclusion.

Elles complètent le présent contrat.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et une disposition particulière du présent contrat relative au Pack Technique, le présent contrat prévaut.

Une copie des Conditions Générales de Vente applicables est transmise au Stagiaire sur support durable avec le courrier électronique confirmant son inscription.

Article 20 - Conclusion et acceptation électronique

Le présent contrat est conclu par voie électronique.

Avant la validation de son inscription, le Stagiaire :

- peut consulter le présent contrat dans son intégralité ;
- peut prendre connaissance des informations pédagogiques applicables ;
- peut consulter les Conditions Générales de Vente ;
- peut vérifier les caractéristiques de la formation, son prix et les informations qu'il a renseignées.

La poursuite de l'inscription est techniquement impossible tant que le Stagiaire n'a pas expressément accepté le présent contrat au moyen de la case prévue à cet effet.

La validation définitive de l'inscription après cette acceptation électronique matérialise la conclusion du contrat et en fixe la date et l'heure.

Après validation, un courrier électronique est envoyé à l'adresse renseignée par le Stagiaire.

Ce courrier permet notamment d'identifier le Stagiaire ayant accepté le contrat et lui transmet, ou lui permet de conserver sur support durable :

- le Contrat de formation professionnelle Pack Technique - version PT-2026-09-01 ;
- les Conditions Générales de Vente applicables ;
- les principales informations relatives à son inscription et à son accès à la formation.

L'Organisme de formation conserve les données associées à l'inscription ainsi que l'historique du courrier électronique de confirmation afin de permettre le rapprochement entre le Stagiaire, la date de l'inscription et la version des documents contractuels acceptés.

Acceptation du contrat

Version acceptée : PT-2026-09-01

Le Stagiaire reconnaît avoir eu la possibilité de consulter le présent contrat avant de valider son inscription.

Son acceptation est recueillie électroniquement au cours du processus d'inscription.

La date et l'heure de la validation électronique enregistrées lors de l'inscription constituent la date et l'heure de conclusion du présent contrat.

Document contractuel - Jazz et Guitare - Version PT-2026-09-01